

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné que les membres du Conseil de la MRC d'Acton ont, lors de leur séance ordinaire tenue **mercredi le 8 mai 2019 à 19h30**, adopté un règlement intitulé « **Règlement relatif au traitement des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Acton** ».

Ce règlement porte le numéro 2019-02. Il peut en être pris communication aux bureaux de la MRC d'Acton de même qu'à ceux des municipalités locales concernées.

Donné à Acton Vale, ce lundi treizième (13^e) jour du mois de mai 2019.

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,



Serge Dupont